

S.A.R.L. au capital de 120 000 € - R.C.S. Angoulême 85 B 100 - N° Siret 332 627 611 00020  
 N° TVA FR 01 332 627 611 - APE 4531 Z - Crédit Agricole - 12406/00164/00165501108/82

## PIÈCES AUTOMOBILES OUTILLAGE - ÉQUIPEMENTS D'ATELIERS

### Siège Social :

**FEA SARL**

Z.I. N° 3 - ANGOULÊME - B.P. 70560  
 24, impasse de la Valenceaude  
 16160 GOND - PONTOUVRE  
**Tél. : 05 45 69 39 00**  
 Télécopie : 05 45 69 07 87

### Agence:

**FEA COGNAC**

ZONE BELLEVUE  
 10, rue Patrick Baudry  
 16100 CHATEAUBERNARD  
**Tél. : 05 45 35 01 46**

GARAGE J.WITTORSKI  
 17 AVENUE ROGER SALENGRO  
 16600 RUELLE SUR TOUVRE

## BON DE LIVRAISON FB2506940 DU 03/04/2025

Ref Commande : ALFA // DW-528-SY

Code client : F05193 (04100655)

Date de livraison : .

N Bon Manuel : .

Servi par: (09) CM

08:16 - Page : 1 sur 1

Article	Désignation	CDEE	RAL	LIVR	P.U. H.T.	REM.	P.U. NET TVA	TOTAL HT
---------	-------------	------	-----	------	-----------	------	--------------	----------

\*\*\*\*\*

\* SAUF ERREUR DE NOTRE PART, AUCUNE REPRISE NE SERA FAITE POUR TOUTES COMMANDES SPECIFIQUES.

\* TOUTE AUTRE PIECE POURRA ETRE REPRISE SOUS RESERVE DU BON ETAT  
 DE L'EMBALLAGE ET SOUS UN DELAI DE 2 JOURS AVEC DECOTE DE 10%.

\*\*\*\*\*

0986435280	INJECTEUR			4	4	187,00	N	N	187,00 05	748,00
BCI50	CONSIGNE INJECTEUR			4	4	50,00	N	N	50,00 05	200,00
<del>C827</del>	<del>XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX</del>			<del>1</del>	<del>1</del>	<del>56,99</del>	<del>R</del>	<del>N</del>	<del>31,34 05</del>	<del>31,34</del>

Secteur Géographique : (50) J-M ANGOULEME

Poids : 0,00 Kg		<b>TOTAL H.T. :</b>	<b>979,34</b>
Type livr : (0) pris magasin	<b>TAUX</b> 20,00% (05)		
Transp : (0) Indefini	<b>BASE</b> 979,34		
Taux esc : 0,00	<b>ESC</b> 0,00		
	<b>TVA</b> 195,87		

### CONDITIONS DE VENTE

ESCOMPTE POUR PAIEMENT COMPTANT : NÉANT - PÉNALITÉS DE RETARD DE PAIEMENT : 3 FOIS LE TAUX D'INTÉRÊT LÉGAL.

Toute pièce non retournée dans un délai de 8 jours ne sera ni reprise ni échangée. En cas de paiement à crédit, l'acheteur s'interdit de vendre le matériel, de le remettre en gage avant complet règlement. En cas de paiement fractionné, à défaut de règlement d'une échéance, le solde de la commande deviendra immédiatement exigible 8 jours après l'envoi d'une lettre recommandée, le vendeur gardant la faculté de demander la résolution de la vente dès l'expiration de ce délai de 8 jours, le matériel devant en ce cas être restitué au siège de la société. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif sans aucun engagement, aucune demande de dommages et intérêts ne pourra être présentée en cas de retard. La garantie est limitée à celle donnée par le constructeur ou le fabricant pour les produits et matériels neufs, quand aux matériels d'occasion, ils sont vendus dans l'état sans aucune garantie, sauf convention expresse.

Les contrats négociés par les représentants ne sont définis qu'après acceptation de la Société. Les marchandises voyagent toujours au seul risque de l'acheteur. En cas de contestation quelconque, le Tribunal de Commerce du Siège de la Société sera seul compétent. Depuis le 1er janvier 2013, une indemnité forfaitaire de 40€ sera due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement. Ce montant forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard.

### CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :

De convention expresse et conformément à la loi du 12/05/1980, nous demeurons propriétaire des marchandises, objet de la présente facture, jusqu'au paiement intégral de celle-ci.